

BATAILLON
COMPAGNIE
132. 7449
du registre matricule

relatif au nommé (1)

2^e Régiment de Carabiniers MODÈLE E
(Art. 38)

EXTRAIT DU REGISTRE MATRICULE

Perrimp, Calais, soldat 1.0.9.

Statut et signalement Nom des père et mère date et lieu de naissance dernière résidence, signalement.	Père <u>Jean</u>	Velage <u>2000</u>
	Mère <u>Smet, Rosalie</u>	Teint <u>coloré</u>
Né à <u>Beerse</u>	Inclinaison <u>moyen</u>	
Province d'Anvers	Front <u>hauteur bas</u>	
Le <u>11.12.1891</u>	Largur <u>large</u>	
Dernière résidence <u>Ghent</u>	Yeux <u>versatiles</u>	
Province d'Anvers	Nes <u>hauteur moyen</u>	
Taille d'un mètre <u>1.73</u> millimètre	forme <u>ovale</u>	
Profession antérieure <u>of de fabriques</u>	largeur <u>moyen</u>	
Bouche <u>assez fine</u>	Yeux <u>grands</u>	
Levres <u>épais</u>	Menton <u>rouge</u>	
Cheveux <u>blonds</u>	Cheveux <u>blonds</u>	
Signes particulières	Sourcils <u>chétifs</u>	
Entrée au corps et au service actif.	<i>Le 29 octobre 1917, venu du C.T. de la 6^e I.A.</i>	
Relation des services		
Services coloniaux		
Services antérieurs	<i>le 16 février 1917, engagé au C.T. de la 6^e I.A. comme volontaire pour la durée de la guerre.</i>	
Promotions, métigrations, privations de grades, retraits d'emploi.		
Campagnes, blessures, distinctions honorifiques, citacius, chevrons de front, de blessure, et d'ancienneté. Privation de distinctions honorifiques, chevrons d'ancienneté et de front.	CHIROS	<i>Le 10 décembre 1921 Général de l'armée de front: 1^{er} de blessure: 2nd d'ancienneté: 1st</i>
Antécédents judiciaires, condamnations, incarcérations, libérations, remises et réductions de peines. Réhabilitation, Amnistie.		
Depart du corps. Passage à la réserve. Congédiement. Licenciement.	<i>Le 19 septembre 1918 admis à l'hôpital militaire belge de St-Hubert, rue Saint-Chamberg (Zottegem)</i>	

N^o de la correspondance

Transmis à Monsieur le

(1) Nom, prénom, grade et position

Certifie conforme au registre de la matricule du corps

Bruxelles, le 14 juillet 1923.

Le Quartier-Maitre,

Upham

